

DECRET N° 90-159 du 16 Juillet 1990

Portant nomination du Gouverneur et du  
Gouverneur suppléant de la République du  
Bénin au Conseil des Gouverneurs de la Banque  
Islamique de Développement (BID).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;  
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N°90-002 du 1er Mars 1990 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;
- VU l'Ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU l'Ordonnance N°90-004 du 1er Mars 1990 portant création du Haut Conseil de la République ;
- VU le Décret N° 90-42 du 1er Mars 1990 portant dissolution du Conseil Exécutif National ;
- VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Juin 1990 .

SECRET :

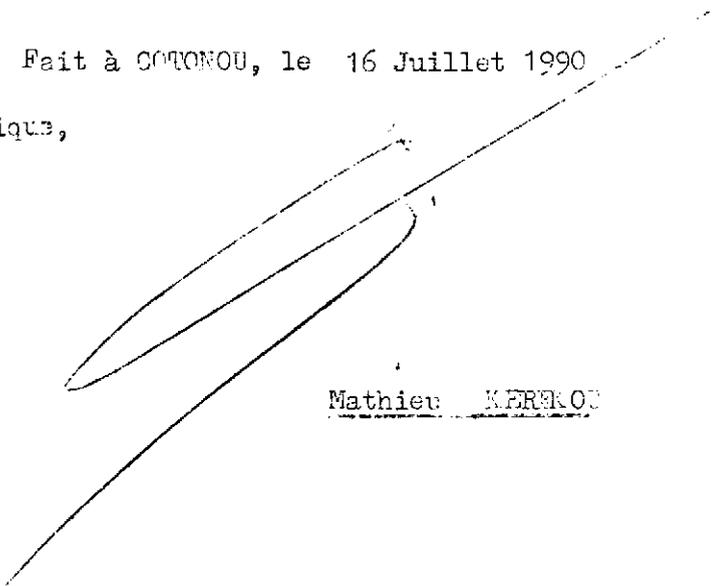
Article 1er.- Le Ministre Chargé du Plan et de la Statistique est nommé Gouverneur de la Banque Islamique de Développement pour la République du Bénin.

Article 2.- Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement est nommé Gouverneur Suppléant de la République du Bénin au Conseil des Gouverneurs de la Banque Islamique de Développement.

Article 3.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

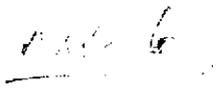
Fait à COTONOU, le 16 Juillet 1990

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

LE PREMIER MINISTRE,



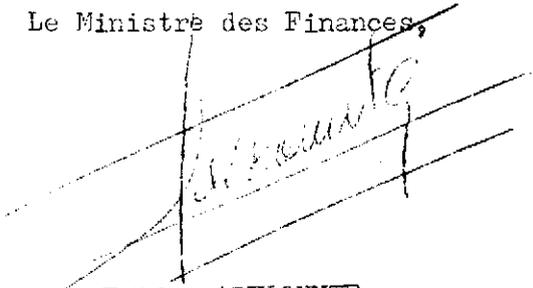
Nicéphore SOGLO

Le Ministre du Plan et  
de la Statistique,



Fatiou ADEKOUNTE  
MINISTRE INTERIMAIRE

Le Ministre des Finances,



Fatiou ADEKOUNTE  
MINISTRE INTERIMAIRE

APPLICATIONS : PR 6 SCG 4 TP 4 TOUS MINISTRES 15 MPS-MF 8 JORB 1.-